



# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09 février 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire des propriétaires de la Résidence du Bief a été convoquée  
le samedi 09 février 2008 à 14h00 à la salle BRETTE à LONGJUMEAU.

60 propriétaires sont présents  
41 propriétaires sont représentés valablement

**101 propriétaires au total prennent part au vote.**

## **SONT ABSENTS ET NON REPRESENTES**

### **SQUARE ERIK SATIE**

Mrs ou Mmes Ezui, Royer, Teulade, Serva, Bocci, Malfreyt, Roméo Valladon, Souteyrand.

### **SQUARE FRANCIS POULENC**

Mrs ou Mmes Aube, Pasero, Dalle Daviet, Lacroix, Prince, Dederen, Tourgoutis Venineaux, Jannin Placin, Spilak, Lafanechere, Vasseur.

### **SQUARE VINCENT D'INDY**

Mrs ou Mmes Roure, Nichèle, Finociety, Houdayer, Herbin, Delarbre, Vincent, Rouabah, Boceno, Brunet, Pinsard, Diabate, Tsola, Oubellil, Mariot.

### **SQUARE GABRIEL FAURE**

Mme Heim (décédée), Mrs ou Mmes Tchialla, Brito de Barros, Humbert, Berquier, Goupy, Reinbol Ageron, Nouveau, Sevilla, Lebige, Horiot, Morel, Grossi, Oudin Fires.

### **SQUARE HENRI DUPARC**

Mrs ou Mmes Morvan, Greco, Egger, Attal, Chekhab, Mevel, Dujardin, Limon, Dessaut, Dourdoigne, Chokomian, Delaval, Colas, Moreau Montes, Leverageois Delrue, Hulot, Paul, Plusquellec.

### **SQUARE MAURICE RAVEL**

Mrs ou Mmes Duciel, Cotrelle Lu, Chauvin Ameuil, Bard.

### **SQUARE PAUL DUKAS**

Mrs ou Mmes Terroni Cutard, Foulard, Houssenaly, Meslin Thibault, Dajon, Pelouas, Germain Benazzi, Cipriani.

### **RUE DU MOULIN**

Pas d'absent

Début de la séance à 14h15

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président de l'ASLRB M. Nozières, nous informe de la venue de Madame Nathalie Kosciusko Morizet Secrétaire d'Etat à l'environnement. Nous la recevons au titre d'un Ministre en exercice.

Plusieurs personnes présentes contestent cette venue en pleine période électorale et acceptent de s'en remettre à un vote de l'assemblée.

Résultat du vote : 52 pour, 8 contre .

La séance est ouverte.

## **I Election du Président de séance.**

A 14h30, Monsieur Siguier est nommé Président de séance à l'unanimité.  
L'ordre du jour nous est présenté sur écran :

## **II Rapport du Président de l'ASLRB**

Mesdames, messieurs,

Les dispositions légales qui fixent les règles de fonctionnement des ASL, sont désormais établies depuis le mois de juillet de cette année.

Après une loi, une ordonnance, un décret et une circulaire ministérielle, le seul point qui nous concerne, porte sur les modifications statutaires.

Il est en effet précisé :

*« Contrairement aux associations dites « loi 1901 », aucune publication n'est exigée du fait même d'un changement de dirigeants qui ne constitue pas une modification statutaire (sauf changement de siège quand ce dernier correspond à l'adresse du président). »*

Ce qui revient à dire que pour éviter une paperasserie insipide et coûteuse, il va falloir nous doter d'une adresse postale avant le prochain changement de président qui va intervenir au plus tard, je l'espère, l'année prochaine.

Ceci dit, si nous décidons de la création d'un local, le problème sera réglé naturellement, sinon nous implanterons une boîte aux lettres

Il ne faut pas considérer qu'il s'agit d'une exigence anodine, car en l'absence de cette obligation, c'est la perte de la capacité juridique, avec toutes ses conséquences.

Dans un domaine plus agréable, venons en aux travaux réalisés cette année.

Cette fois, nous sommes enfin arrivés, à la fin des travaux votés les années précédentes.

Le talus de la rue Debussy est budgété depuis 2004, de report en report, il s'est malgré tout réalisé, grâce il faut bien le dire à notre jardinier, qui s'y était engagé.

Alors que les devis fournis, s'élevaient à 13 000 €, il a pu l'achever en dépassant même les surfaces prévues, pour 6 700 €, c'est un remarquable résultat qui nous a fait faire une réelle économie de 6 000 €.

Il souhaite le poursuivre vers le bas, mais il paraît souhaitable de voir l'aspect que va prendre la partie réalisée, afin de vérifier s'il ne serait pas opportun d'y amener des modifications ou au contraire de le poursuivre simplement.

Nous avons trouvé en notre jardinier un personnage qu'il faut parfois freiner, ce qui est le comble du bonheur pour un employeur

L'accès au terrain du square Fauré a enfin trouvé son aboutissement, du fait de l'intervention de M. Lavezzi, qui a pu obtenir le nom d'un sous-traitant d'une importante société de travaux publics.

Les devis en notre possession, de 23 000 à 66 000 €, se sont révélés tellement loin de celui de cette entreprise, 11 700€, pour un rapport qualité prix exceptionnel, que le choix s'il s'est posé, n'a pas été très complexe à faire.

Lorsqu'il nous a ensuite proposé presque 30 % de moins que le meilleur devis concernant le grillage, il ne s'agissait même plus de choix, mais d'obligation.

Qui plus est, au vu de la qualité de son travail, il est évident que son adresse est à conserver.

Il faut également aborder le point sur la consolidation du mur de retenue de la rue DEBUSSY, car il s'agit là de sécurité. En effet à notre AG de l'année dernière au chapitre des questions diverses, Mme Foulquier a posé la question suivante : *« Qu'en est-il des fonds de jardins des 10 et 12 square Éric Satie*

*Le terrain « ravine » avec la pluie et le petit muret en béton en place est inefficace pour la retenir, ce qui provoque un glissement. »*

Après examen nous nous sommes effectivement rendu compte qu'il était indispensable d'intervenir.

Nous avons donc envisagé plusieurs solutions mais aucune ne nous a paru pertinente.

Le responsable de l'entreprise qui terminait les travaux de l'ancien terrain de jeu, nous a fait la proposition d'une consolidation définitive, assortie de la possibilité de pouvoir adapter éventuellement quelques plantations, pour une somme de 2700 €.

En cours de travaux, un propriétaire habitant dans le prolongement, après avoir retiré des buissons qui cachaient le mur en question, a fait constater que ce dernier était également dans un état préoccupant.

Une demande de devis a donc été immédiatement faite, et bien que la longueur soit supérieure de 20 % à la précédente, le devis s'établit à 2800 €.

S'agissant de sécurité, il est bien évident que nous ne sommes pas dans une situation de choix.

La rupture de ce mur de soutènement entraînerait plusieurs dizaines de mètres cubes de terre dans les jardins attenants avec toutes les conséquences qui pourraient y être liées, ce qui en matière de coûts n'aurait alors plus rien à voir. Ces travaux vont donc se faire rapidement.

Il faut bien évidemment parler des pignons, qui eux aussi, de délais en délais, tournent à l'arlésienne.

L'ensemble des bornages définitifs aura lieu la dernière semaine de mars.

Il faudra ensuite 2 mois pour établir le document d'arpentage et la création des parcelles au cadastre.

Ce qui nous amène à la signature devant notaire en juin.

Il semblerait que cette fois ce soit définitif, tout en observant cependant que j'emploie le conditionnel.

Nous avons repris le dossier au mois de juillet 2006.

Si juillet 2008 en voit l'achèvement je peux vous assurer que ce sera un grand soulagement pour tous ceux qui ont participé à sa réalisation, en particulier Monsieur YAO CLA, qui s'est dévoué sans compter.

Ceci dit, il faut à nouveau parler des difficultés que nous avons, concernant ce que j'appellerai les infrastructures lourdes de notre résidence :

- les lampadaires vétustes et l'éclairage très insuffisant;

- les nez de trottoirs dégradés;

- et surtout les revêtements des squares Fauré et Duparc, qui à ce jour ne sont toujours pas réalisés.

Il est également possible de parler du réaménagement du coin transfo, qui du fait d'un tassement de terrain se détériore, mais également par des dépravations occasionnées par certains utilisateurs de ce petit coin.

Il s'agit d'un problème compliqué car le premier aménagement a été réalisé avec celui de la fontaine des joncs, par la municipalité de l'époque et que ce terrain appartient à l'ASLRB.

Cependant, il faut malgré tout noter que l'affaissement est bel et bien dû, au tassement du chemin lui-même.

Sur ces points, nous n'avancions pas avec la municipalité, qui si elle intervient dans d'autres domaines, sur ces aspects, particulièrement coûteux, il faut en convenir, ne le fait pas pour cause de manque de moyens.

C'est d'autant plus préoccupant, que laisser la situation se dégrader, ne fera à long terme qu'engendrer des coûts supplémentaires.

Ce seront des dossiers à poursuivre pour 2008, avec obstination jusqu'à ce que la résidence possède l'aspect qu'elle est en droit d'attendre en matière d'équipements publics.

Il faut également évoquer les petits problèmes, qui bien qu'apparemment anodins, par leurs répétitions, finissent par susciter des réactions d'exaspérations.

Les déjections canines, également appelées « bombes » chez les jardiniers, car lorsqu'un fil de débroussailleuse entre en contact avec ce genre de chose, en fonction de sa fraîcheur et de son volume, si les deux conditions sont réunies, c'est l'assurance d'un changement de vêtement, sinon d'une douche.

S'il est vrai que certains résidents ramassent les ornements laissés par leurs animaux, il en est d'autres pour qui nos espaces verts sont des crottoirs.

Dans un autre domaine, s'agissant des encombrants, ils ne doivent être sortis que la veille du ramassage, pas une semaine ou 15 jours avant, sachant que les huiles, peintures gravats, cartons ne sont pas ramassés.

Les propriétaires du n°2 square D'INDY, sont excédés d'avoir de longues périodes durant, un tas de détritiques à quelques mètres de leur pas de porte.

Nous publions chaque mois dans le journal la date du prochain ramassage.

Il ne s'agit même pas dans tout ces cas, de civisme, mais simplement de respect de soit même, car il n'est pas très agréable de vivre dans un environnement dégradé, que ce soit pour le pollueur et à plus forte raison pour le pollué.

Je terminerai, tout d'abord en souhaitant la bienvenue aux 9 nouveaux acquéreurs et ensuite en formulant le souhait de trouver un successeur concernant la présidence de notre ASLRB, il ne s'agit en aucun cas d'une démission, mais de l'espoir de trouver un résident désireux de perpétuer ce que nous faisons depuis 36 ans.

Démontrer qu'il est possible de se gérer sans assistanat, en individu responsable, avec l'aide des résidents.

Il faut d'ailleurs le souligner ils sont sur ce point sans reproche, puisqu'à chaque coup de main demandé, il y a toujours eu des présents, ce qui est remarquable.

C'est d'ailleurs ce qui me fait dire que sur les 180 que nous sommes, les comportements gênants ne sont le fait que d'une petite poignée et que l'effort à faire pour vivre ensemble harmonieusement, est si faible que nous y parviendrons, j'en suis convaincu.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole au président de séance.

Monsieur Siguier déclare le débat ouvert:

Monsieur Siriu : Au sujet des travaux de consolidation square Satie, ceux-ci sont-ils pris en charge par la Municipalité ?

Réponse : non, mais vu les problèmes et les risques encourus, décision a été prise de faire les travaux.

Monsieur Siriu :

Si financement par l'ASLRB qui sera responsable ? il faut une bonne assurance Responsabilité Civile.

Monsieur Roure : Le muret appartient-il à l'ASLRB ?

Réponse : oui.

Monsieur Roure : Les luminaires des squares appartiennent-ils à l'ASLRB ?

Réponse : non, ils sont du domaine public.

Monsieur Kergustant : prise en charge des travaux ? les lauriers sont implantés sur le chemin de la fontaine des Jongs, il serait donc logique que cette consolidation soit prise en charge par la municipalité.

Monsieur Rivet conteste le nom de chemin ; pour lui c'est un sentier.

Après discussion, il est décidé, avec leur accord, que Monsieur Nozières et Monsieur Kergustant iront au cadastre pour résoudre une bonne fois pour toute ce problème récurrent.

### **III Présentation du bilan financier 2007 par M. Billot (Vote)**

Les comptes ont été vérifiés par Madame Valentin et Monsieur Vasseur.

Monsieur Billot nous présente et commente le bilan sur écran.

Madame Blanchart demande sur combien de pavillons sont réparties les charges.

Réponse de Monsieur Billot : 180, et les chèques sont pris en compte une fois encaissés.

Il reste un retard de charges de 4 personnes.

Les retards des années précédentes sont résolus.

Pas d'autres questions sur les transparents suivants.

N'ayant plus de questions, à 15h10, **M. Siguier** demande à l'Assemblée de procéder au vote

Présents contre	0
Pouvoirs contre	0
Présents abstentions	0
Pouvoirs abstentions	0

**99 personnes ont pris part au vote dont 59 présents et 40 pouvoirs.**

**Le bilan Financier de l'exercice 2007 est adopté à l'unanimité.**

### **IV Budget prévisionnel pour 2008, et approbation des charges (Vote)**

Monsieur Billot nous présente et commente le budget prévisionnel 2008 sur écran.

Monsieur Kergustant : à quoi correspond le budget animation ?

Réponse de Madame Patrizi : Fêtes entre voisins, 35 ans du Bief, Halloween, pot A.G....

N'ayant plus de questions, à 15h15, **M. Siguier** demande à l'Assemblée de procéder au vote

Présents contre	0
Pouvoirs contre	0
Présents abstentions	0
Pouvoirs abstentions	0

**99 personnes ont pris part au vote dont 59 présents et 40 pouvoirs.**

**Le budget prévisionnel pour 2008 est adopté à l'unanimité.**

## V Point sur les travaux et projets

### Intervention du président :

Nous entrons dans une période où certains choix sont indispensables.

Il s'agit par conséquent d'un aspect extrêmement positif, puisque qui dit choix dit possibilités :

1°) Choix dans les investissements ordinaires :

- entourage de la structure de jeux par un grillage surtout destiné à éviter de laisser vaquer les chiens, 80 cm de haut semblent un maximum.

- réaménagement du coin transfo, qui est désormais dans un état de délabrement inacceptable.

2°) Investissements qualifiables d'extraordinaires :

La vente des pignons représente une somme de 50 000 € environ, qu'il serait souhaitable de réinvestir dans un équipement collectif destiné à échanger une propriété de l'ASLRB vendue, contre une nouvelle propriété, créée.

L'assemblée générale précédente, dans le cadre d'une consultation d'avant-projet, avait admis la construction d'un bâtiment destiné à être utilisé par le conseil, mais s'est déclarée indécise concernant le lieu de son édification.

Il existe trois hypothèses :

1 - sur l'emplacement du terrain pour lequel nous avons désormais un accès facile.

(Non constructible, sans eau, ni électricité, de gros travaux de génie civil concernant les évacuations)

2 - un terrain constructible de 300 m<sup>2</sup> situé rue du moulin.

(Constructible, travaux de viabilité plus envisageables, un peu excentré.)

3 - à l'emplacement dit « le triangle », devant le transfo EDF.

(Accord de principe de la mairie concernant la construction, travaux de viabilité sans difficulté)

Sur l'usage :

De nombreux membres du conseil pensent qu'il serait nécessaire de prévoir que cette construction puisse recevoir les assemblées générales, afin que nous devenions parfaitement autonomes pour nos réunions.

Si tel était le cas, sous réserve de trouver des responsables précis, il serait même envisageable de pouvoir l'utiliser pour des activités destinées aux résidents.

En aucun cas, à l'exception des réunions de travail du conseil, ce type de lieu ne pourrait être utilisé après 19 heures.

Toutes ces questions sont du ressort de l'assemblée générale à qui il revient de prendre ces décisions.

- La première sera de déterminer quelle est l'utilisation que nous souhaitons faire de la somme dégagée.

- La seconde si une construction se justifie ou non.

- La troisième devra décider de son utilisation

Cette dernière est liée à la surface. Pour en faire un lieu collectif il faut envisager une salle de 70 m<sup>2</sup>, sinon 50 m<sup>2</sup> suffiront amplement.

Enfin il faudra choisir un lieu.

Pour que notre travail soit efficace, nous allons examiner chaque point de l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

Afin d'entamer le débat, il faut préciser, concernant la clôture de la structure de jeux, que le conseil est très divisé sur ce point et il faut souligner qu'il n'existe aucune obligation légale en cette matière.

### ▪ **Clôture de la structure de jeux par un grillage de 80 cm** (Vote)

Madame Nozières : Il semblerait que les résidents qui promènent leur chien soient minoritaires à cet endroit là. D'autre part, c'est une question de civisme. Les déjections à cet endroit sont rares. L'implantation d'une clôture n'est pas très jolie. Certaines personnes seront gênées, et la clôture sera dégradée. Le jardinier serait obligé de faire un détour pour la tonte. Je suis donc contre suite à ces arguments.

Monsieur Gouin : Une clôture à cette place peut générer des accidents, et l'on sera responsable.

Monsieur Parant : OK pour la clôture, cela évite aux petits de courir sur la rue.

Monsieur Patrizi : Si l'on met un grillage, il sera aux normes exigées et il n'y aura pas de risque.

Monsieur Chamoux : Pour la fermeture envisagée, il ressort qu'elle permet de tenir une porte fermée.

Monsieur de Vriès : rue du Moulin, il y a un panneau qui dit que les enfants doivent être surveillés. Il faut donc en permanence la présence d'une personne adulte responsable.

Madame Pasquier : Il y a un problème avec les portes clôturant ces jeux ; les jeunes se balancent dessus et la porte est souvent cassée.

N'ayant plus de questions, ni d'avis, **M. Siguier** demande à l'Assemblée de procéder au vote.

Présents contre	30
Pouvoirs contre	17
Présents abstentions	13
Pouvoirs abstentions	8

47 contre

31 pour

**99 personnes ont pris part au vote dont 59 présents et 40 pouvoirs.**

**La proposition de clôture de la structure de jeux est rejetée.**

#### **Utilisation du terrain nouvellement accessible : usage technique ou collectif (Vote)**

Présentation sur écran de l'emplacement.

A la suite d'une demande concernant la nature des deux usages envisagés, il est précisé qu'un usage technique, consiste à en réserver l'utilisation au seul jardinier, pour faire du compostage, préparer des plantations et surtout l'entretenir normalement. Ce qui ne pouvait être le cas auparavant du fait des difficultés d'accès. Si, l'usage est collectif il sera destiné à tous, en fonction des besoins et surtout des envies de réalisation. Sur ce point, il semblerait qu'un terrain de boules soit prévu.

Monsieur Monvert : Ce terrain est-il constructible ?

Réponse : non!

Monsieur Kergustant : Local à usage technique , tout à l'égout, l'électricité, surface?

Réponse : Tout est à faire. Surface 800 m<sup>2</sup>.

Monsieur Puyserver : L'utilisation sera décidée par le bureau en fonction des besoins.

Madame Patrizi : Le Conseil est divisé sur le sujet. Nuisances square Fauré.

Monsieur Gonzalès : Faire appel au civisme.

Monsieur Tardif : A l'origine, c'était une structure de jeux.

Monsieur Francart : si usage collectif, qui va fermer le terrain ?

Réponse : Silence! Personne ne se propose.

Monsieur Chamoux : Depuis que nous sommes au Bief, les parties communes ont tendance à se réduire. Il serait intéressant que cet espace devienne un espace collectif.

Madame Deschamps-Kupiec : oui, pour le collectif, mais sans nuisance

Monsieur Kergustant : si technique , construction, jardin paysagé.

Madame Aulois : Jeu de boules oui et pourquoi pas un parcours de santé?

N'ayant plus de questions, à 15h50, **M. Siguier** demande à l'Assemblée de procéder au vote pour usage collectif.

Présents contre	0
Pouvoirs contre	0
Présents abstentions	2 Mrs Valentin et Dintzner
Pouvoirs abstentions	4 Mme Rougier, Mrs Dintzner, Meusnier, Pécorini

**99 personnes ont pris part au vote dont 59 présents et 40 pouvoirs.**

**La proposition pour utilisation du terrain à usage collectif, est adoptée à la majorité.**

Monsieur Kergustant : Date d'inauguration ? Ne serait-il pas judicieux de le faire officiellement?

Réponse : C'est une suggestion à retenir, la commission animation s'en chargera.

Monsieur Francart : regard d'évacuation d'eau, à qui reste la responsabilité des entretiens ?

Réponse : Egouts et eaux pluviales=mairie. Drains=ASLRB

Monsieur Pacot : Ligne budgétaire pour ces travaux à réévaluer ?

Réponse : Peut se créer, sinon budget «entretien».

Monsieur Lempennesse : Il y a des infiltrations en ce qui concerne les drains, combien de personnes ont eu de l'eau dans leur maison ?

Réponse : A ce jour, aucun retour sur cette question.

## VI Point sur les ventes pignons

62 acquéreurs.

Monsieur Pasteau nouveau résident n'a jamais donné son accord pour les pignons.

Réponse : il est étonnant de la part du vendeur qu'il n'en ait pas fait état lors de la vente, d'autant qu'il était demandeur. Ceci dit il n'y a aucune obligation d'achat des bandes pignons.

Monsieur Rivet : il faudrait expliquer le prix au m<sup>2</sup> aux nouveaux propriétaires.

Réponse : jusqu'à 50 m<sup>2</sup> = 8€, au delà de 50m<sup>2</sup>, jusqu'à 100m<sup>2</sup> = 11€, au delà = 15€

Madame Kupiec : Aura-t-on un chiffre global?

Réponse : La plus grosse somme concerne les frais, de l'ordre de 800 €

Monsieur Mahieddine : Manque d'informations sur les pignons!

Réponse : voir les délégués de square, ou pour ceux qui ont internet, voir l'ancienne Assemblée Générale.

Monsieur Lempernes : manque d'informations pour les nouveaux.

Réponse : il faut se rapprocher des délégués de square.

### ▪ Utilisation des sommes recueillies par ces ventes (Vote)

Monsieur Aulois : ne peut-on pas répartir l'argent, ou le placer et prendre une décision par la suite ?

S'il y a construction, il y a investissement, et penser au budget de fonctionnement.

Réponse : répartir la somme obtenue de la vente de terrain appartenant à l'ASLRB au profit des résidents actuels, ne fait partie, ni de la lettre ni de l'esprit de notre action.

Madame Blanchart : Il y a un lien avec un second vote maison commune ?

Réponse : C'est tout l'objet de la question.

Monsieur Francart : Y-at'il une proposition chiffrée ?

Réponse : proposition chiffrée pour l'année prochaine, en fonction du vote.

Monsieur Kergustant : local pour tous ?

Réponse : pour tous, il faut envisager une surface de 80m<sup>2</sup>, pour l'activité du conseil, 30m<sup>2</sup> maximum.

Monsieur Chamoux : une construction est-elle utile ? pour moi : non!

En cas de construction destinée au Conseil. Pourra-t-on prêter ce local aux résidents ?

Madame Patrizi : j'aimerais bien pouvoir l'utiliser pour la préparation d'halloween par exemple.

N'ayant plus de questions, à 16h30, **M. Siguier** demande à l'Assemblée de procéder au vote pour l'utilisation des sommes recueillies par ces ventes, à usage collectif.

Présents contre 0

Pouvoirs contre 1 M. Rodriguez Dos Santos ?

Présents abstentions 4 Mrs Chamoux, Brinon, Parent, Monvert

Pouvoirs abstentions 4 Mme Rougier, Mrs Daladoire, Guyot, Theron

**96 personnes ont pris part au vote dont 55 présents et 41 pouvoirs.**

**L'utilisation des sommes recueillies par ces ventes, pour un usage collectif est adoptée à la majorité.**

### ▪ Proposition de création d'une maison commune (Vote)

Madame Blanchard : Il semblerait que le stockage des archives soit problématique. Propose de passer par une société de stockage.

Réponse : pour les archives, ce serait envisageable, mais pour le matériel, le tirage des journaux et les réunions, ce n'est pas le cas. Nous disposons d'une possibilité, n'est il pas opportun d'en profiter?

N'ayant pas de questions, à 16h50, **M. Siguier** demande à l'Assemblée de procéder au vote pour la création d'un local destiné au Conseil syndical de l'ASLRB.

Présents contre 2 Mrs Chamoux et Puygserver

Pouvoirs contre 2 Mrs Rodriguez Dos Santos et Robert

Présents abstentions 2 Mme Pasteau et M. Aulois

Pouvoirs abstentions 5 Mrs Moreau, Guyot, Rougier, Daladoire, Theron

**96 personnes ont pris part au vote dont 54 présents et 42 pouvoirs.**

**La proposition de création d'un local destiné au conseil syndical est adoptée à la majorité.**

Un débat s'ensuit sur le lieu d'implantation de ce local.

Etude des devis, et propositions seront faites lors de la prochaine A.G.

## VII Election des syndics

Se représentent, après fin de leur mandat :

- Eric Bonnin
- Gilles Chamoux
- Pascal De Vries
- Stéphane Gonzales
- Pascal Jutard
- Mireille Nozières
- Annie Patrizi
- Paul Siguier
- Jean-Philippe Yao Cla

Sont candidats :

- Michèle Blanchart
- Xavier Foissy

Merci à eux.

N'ayant pas de questions, à 17h10, **M. Siguier** demande à l'Assemblée de procéder au vote élection des Syndics.

Présents contre	0
Pouvoirs contre	0
Présents abstentions	0
Pouvoirs abstentions	0

**96 personnes ont pris part au vote dont 54 présents et 42 pouvoirs.**

**L'élection des syndics est approuvée à l'unanimité.**

## VIII Résultats de l'étude de faisabilité d'implantation de panneaux solaires.

Intervention du président:

Comme nous nous y sommes engagés l'année dernière, l'assemblée générale considérant ce projet intéressant, nous pouvons aujourd'hui présenter des éléments sérieux sur un futur « Bief solaire », destiné à la fois à concilier l'intérêt économique et l'intérêt vraiment collectif puisque chacun désormais connaît les enjeux pour le futur de notre planète. Nous avons pu obtenir ce résultat grâce à un partenariat avec l'école d'ingénieurs SUPMECA, dont l'un de ses responsables dirigera le projet.

L'objectif est de parvenir au but fixé, sans qu'il en coûte le moindre euro aux volontaires, sinon l'obligation d'adhérer à une association, créée pour l'occasion et dans cet unique but.

Ce projet extrêmement conséquent ne pourra voir le jour que dans un contexte quasiment unanime, le nombre de 150 pavillons à équiper sur 180 correspond un seuil idéal.

Ce sera en effet de la seule volonté d'une véritable communauté d'intérêts de concevoir l'un, sinon le plus grand site de production d'énergie solaire en France.

C'est ambitieux mais loin d'être irréaliste.

À l'issue du débat qui aura lieu après la présentation, nous saurons en fonction du pourcentage de personnes intéressées, s'il est judicieux ou non de démarrer ce projet.

Cependant, il faut impérativement percevoir que l'ASLRB et l'association si elle existe seront deux entités parfaitement distinctes, d'autant que des conflits d'intérêts pourraient survenir en particulier concernant les membres de l'ASL qui ne souhaitent pas y participer.

Il faudra par conséquent trouver des volontaires pour la faire vivre, qui bien entendu ne soient pas membres du bureau du conseil, car ce serait déshabiller PAUL pour habiller JACQUES.

Loin d'être une contrainte, il s'agit de simplement bien séparer les choses et les genres pour qu'il ne puisse exister la moindre confusion.

Le responsable de l'actuelle commission solaire est absent mais nous a laissé un document qu'il souhaite qu'il vous soit présenté, ensuite viendrons les explications de celui qui est susceptible de faire aboutir ce projet.



Monsieur Alain Bellacicco de l'Ecole supérieure de mécanique de Paris, responsable bureau d'études, nous présente l'étude d'implantation de panneaux solaires.

A 17h15 arrivée de Madame Nathalie Kosusko Morizet, Secrétaire d'Etat chargée de l'environnement, qui vient nous informer de son intérêt pour ce projet et sur les possibilités de financement existantes.

Madame la Secrétaire d'Etat après une explication sur les enjeux et l'importance que représentent les énergies renouvelables, exprime son souhait de voir arriver à terme un concept encore novateur, du fait qu'il concerne un habitat collectif ancien.

Elle assure les membres de l'assemblée générale de sa volonté d'aider à sa réalisation, en mettant en oeuvre les moyens dont elle peut disposer.

Elle précise également qu'elle ne serait pas indifférente à l'implantation Longjumelloise.

Concernant les possibilités de financement existantes :

Il y a deux façons de faire du solaire :

- . Pour le thermique = 50 % en crédit d'impôts
- . Pour le photovoltaïque = financement au taux de rachat fixé par décret

Financement :

- Aide de l'Adéme au titre de l'étude
- Investissement : négociation avec EDF au titre des projets pilotes
- Banque : Crédit Agricole ou Caisse des dépôts et consignation ; taux de rachat étagé.

Après avoir débattu sans formalisme, répondant à quelques interrogations, elle quitte l'assemblée en lui souhaitant le plein succès dans la poursuite de son projet et de ses travaux.

Monsieur Alain Bellacicco, nous présente ensuite son étude, jugée particulièrement positive, qui sera mise en ligne sur le site de la résidence.

Monsieur Gouin : Quel est le prix moyen par pavillon, et le nombre de panneaux ?

Monsieur Bellacicco : Le prix moyen par pavillon serait d'environ 800 à 1000 € le m<sup>2</sup>, pour un coût total d'environ 5 000 000 €.

L'investissement pour les propriétaires serait de 0 €.

Madame Blanchart : pourquoi a-t-on besoin d'une banque ?

Pour pouvoir faire face aux frais de réalisation, par l'intermédiaire d'un crédit.

La grande majorité est pour le projet solaire.

Vu l'heure tardive, un grand nombre de personnes étant parti, nous ne pouvons suivre l'ordre du jour, n'ayant plus le quorum .

Il reste donc les articles 9, 10 et 11 de l'ordre du jour qui n'ont pas été abordés.

**Fin de séance à 18h55**